



Au service
des peuples
et des nations



Prestation de billetterie dans le cadre de la rencontre parallèle relative à la 58^{ème} session du conseil des droits de l'homme à Genève

TdRs N°03/DIDH/PNUD

Termes de Références (TdRs)

Année : 2025

Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme.

Article 1. Objet de la consultation

Prestations de billetterie dans le cadre de la rencontre parallèle relative à la 58ème session du conseil des droits de l'homme du 24 /02/2025 au 28/02/2025 à Genève.

Article 2. Conditions générales

Les prestations objet de cette consultation, seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur, telle qu'elle a été stipulée par l'article III de l'accord de financement et selon le Guide de la Dépense du Projet N° 01001692 ainsi que les normes admises dans le secteur du transport aérien.

Article 3. Consistance de la prestation

Prestation de billetterie au profit de 2 personnes de Casablanca / Genève (allé / retour) dans le cadre de la rencontre parallèle relative à la 58ème session du conseil des droits de l'homme du 23/02/2025 au 28/02/2025 à Genève.

Article 4. Itinéraire

Casablanca / Genève

Genève / Casablanca

Article 5. Modalité de règlement

Les paiements des prestations objet de la présente consultation sont consentis après la réalisation des prestations sur la base des prix indiqués au bordereau des prix détail estimatif. De ce fait le titulaire remet à l'administration une facture en 3 exemplaires décrivant les prestations réalisées et le montant à payer.

Le paiement se fera sur la base des quantités et prestations réellement livrées ou exécutées.

Les sommes dues au titulaire des TdRs seront versées au Compte bancaire du prestataire.

Article 6. Bordereau des prix

N° de prix	Désignation	Itinéraire	Tarif
01	Billet d'avion (1)	- Départ : 23/02/2025 de Casablanca à Genève ; - Retour : 28/02/2025 de Genève à Casablanca	
	Billet d'avion (2)	- Départ : 23/02/2025 de Casablanca à Genève ; - Retour : 28/02/2025 de Genève à Casablanca	
Total			

Arrêté le présent Bordereau des prix – Détail estimatif au montant de :

Article 7. Examen et évaluation des offres

Le Directeur National du Projet désigne une commission d'examen et d'évaluation des dossiers administratifs et techniques ainsi que les offres financières, le concurrent ayant présenté l'offre financière la moins disante est celui qui sera retenu.

Tout dossier administratif et technique incomplet sera écarté.

Article 8. Condition de participation

Peuvent, valablement, participer et être attributaire, ceux qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière ;
- Sont affiliées à la CNSS ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes ;

Article 9. Contenu de l'offre

1. Dossier Administratif :

- Les statuts de la société ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

Projet d'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme.

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur.

2. Dossier technique :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précisions de la qualité de sa participation.

3. Offre financière

- Bordeaux des prix-détail estimatif.

INCAH bamshom

Chef de Division de la Coopération
Internationale